

LES RECULS DU GOUVERNEMENT ATTAL SUR L'ENVIRONNEMENT

Ce quinquennat sera écologique ou ne sera pas

Ces dernières semaines, le gouvernement a envoyé **des messages contraires à la planification écologique**. Celle-ci suppose qu'un cap soit fixé, avec un agenda à la hauteur des défis auxquels nous avons à faire face et des moyens cohérents pour l'atteindre et ainsi réaliser un projet de société partagé, où personne n'est laissé sur le bord du chemin. En reconnaissant et encourageant un modèle agricole nuisible pour la santé, la création d'emplois et la biodiversité, dépendant de l'irrigation, d'engrais de synthèse et de pesticides, le Gouvernement n'oriente pas vers une sortie de crise durable, il ne fait que pousser encore un peu plus loin des agriculteurs et agricultrices en détresse dans une impasse, faute de protéger les meilleurs standards sociaux et environnementaux face à une concurrence déloyale, faute de solutionner le problème du partage de la valeur ajoutée liée à l'agriculture.

De même, annoncer qu'il y aura **moins de contrôles et décrédibiliser les agences qui en ont la charge**, plutôt que les soutenir, est une incitation à moins respecter le droit. C'est se moquer des dizaines de milliers d'agriculteurs et agricultrices qui font des efforts pour appliquer des normes, alors qu'un Etat de droit devrait valoriser les plus vertueux. C'est au contraire offrir une prime aux violents, aux délinquants et autres resquilleurs avérés ou potentiels.

Cela entraîne aussi des conséquences dans les territoires. L'annonce de l'accélération des stockages de l'eau notamment a remis en cause des mois de négociations sur les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). En Pays de Loire par exemple, un courrier a été envoyé par la Chambre d'Agriculture régionale pour demander la fin des analyses Hydrologie Milieux Usage Climat, « compte tenu des négociations nationales ». **Ces annonces ont entravé des processus de dialogue** déjà difficiles localement.

Nous ne minimisons pas les difficultés d'une partie du monde de l'agriculture. Nous pensons simplement que prendre l'écologie comme bouc-émissaire ne les aidera pas. Selon un [sondage BVA du 22 février 24](#), **les agriculteurs ne sont pas opposés à la transition écologique**. 61% pensent que c'est une nécessité, 23% pensent que c'est une opportunité et seulement 15% pensent que c'est une erreur, qu'il faut la combattre (une population en moyenne plus âgée en fin de carrière).

Nos demandes :

- **clairement désigner et soutenir l'agroécologie et l'agriculture biologique comme l'avenir de l'agriculture** pour orienter les formations et les projets d'installation, ainsi que les transitions des activités actuellement non durables. Voir [Nos 15 propositions pour une agriculture plus juste et plus durable](#).

- **renforcer les moyens et soutien à l'ordre public écologique**, et mettre en œuvre les nombreux rapports sur justice environnementale pour que le droit soit respecté.



Un problème démocratique

Les difficultés rencontrées par le monde agricole ne sont pas nouvelles. Elles font pour la plupart l'objet de débats dans des instances de concertations, via des processus démocratiques, certaines depuis plusieurs mois voire années. Les annonces du Premier ministre sont venues **balayer des mois de dialogue** pour imposer un seul point de vue : celui de l'agriculture industrielle, dont les représentants menaçaient de bloquer la capitale. Alors même qu'il annonçait des décisions publiques destructrices en matière de santé et d'environnement, Gabriel Attal n'a à aucun moment entendu les services publics concernés, ou les associations de protection de la nature, malgré nos nombreuses demandes préalables. Le projet de loi agricole n'a d'ailleurs toujours pas été envoyé aux parties prenantes.

En ce sens, ces décisions publiques ne respectent pas les principes constitutionnels de participation préalable du public avant toute décision en matière d'environnement.

Le secteur associatif de la protection de l'environnement est non seulement ignoré mais en plus entravé dans la mise en œuvre de ses missions d'intérêt général : effets du Contrat d'Engagement Républicain, messages négatifs sur l'engagement militant et accusations fausses de "radicalisation", non-prise en compte des violences subies par les militant.es associatifs... Le [Rapport Forst](#) de février 2024 confirme le problème et ses effets en termes de communication publique ou de financement pour le travail des associations.

Nos demandes :

-**Reconnaitre les associations de protection de l'environnement** comme actrices majeures de la construction et de la mise en œuvre des politiques publiques, en leur assurant les moyens de leurs actions, la reconnaissance publique de leur rôle, et en garantissant leurs libertés.

- **Respecter les processus démocratiques** : restaurer un espace de dialogue, d'évaluation, d'affinement des solutions à mettre en œuvre, pour éviter des choses graves et déterminer des "simplifications" qui ne soient pas des régressions. Le Comité National de l'Eau doit être le garant de la bonne mise en œuvre du Plan Eau. Le CNTE et le CNB doivent être consultés pour le projet de loi agricole.

-Cesser de remettre en cause les agences et instances scientifiques comme l'ANSES et le CNPN et au contraire renforcer leurs moyens.

Coupes budgétaires

Le ministre de l'Economie et des Finances a annoncé en février une baisse générale des budgets des ministères. Un [décret](#) est venu préciser cette annonce. C'est **la mission écologie qui prend le plus gros coup de rabet avec - 2,2 milliards d'€**. Cela représente **22 % de l'effort global**. Cela aura des conséquences graves sur la mise en œuvre de la planification écologique.

En détail :

- 1,3 milliard d'euros de crédits annulés pour l'énergie, notamment pour les aides à la rénovation. MaPrimeRénov' notamment a perdu un milliard. La rénovation des logements



est pourtant essentiel pour atteindre nos objectifs en matière de sobriété des consommations et de lutte contre la précarité énergétique.

- 430 millions en moins pour le fonds vert (programme 380). Ce fonds est pourtant indispensable pour accompagner les collectivités dans la transition, à un moment où elles sont particulièrement sollicitées. C'est essentiel aussi pour financer les projets avec les acteurs des territoires, notamment associatifs.

- 56,7 millions en moins pour l'eau et la biodiversité (programme 113). La Stratégie Nationale pour la Biodiversité, tout juste présentée par le Gouvernement en novembre dernier, perd déjà 57 millions.

- 341 millions en moins pour les infrastructures et services de transport : les investissements dans les trains du quotidien et le plan vélo sont pourtant indispensables pour offrir à tous, et notamment aux plus démunis, la possibilité de se déplacer sans contribuer au changement climatique et à la pollution de l'air.

- 70 millions en moins sur le programme 181 "Prévention des risques", qui recouvre notamment la prévention des risques naturels et technologiques. Compte tenu de la multiplication des événements extrêmes type inondations, c'est très inquiétant.

Notre demande : préserver les budgets de la transition écologique, qui sont des investissements d'avenir et coutent beaucoup moins aux finances publiques que les conséquences de l'inaction ou que les subventions et cadeaux fiscaux qui continuent d'être accordés à des activités nocives pour le climat, la biodiversité et la santé. C'est ces dernières qui doivent être progressivement supprimer pour dégager des financements.

Pesticides

Le Gouvernement a annoncé la **suspension du plan Ecophyto**. C'est une régression grave pour la santé des citoyen-nés. L'utilisation des produits phytosanitaires issus de la chimie de synthèse, dont la plupart sont cancérigènes, a des conséquences graves sur la santé (y compris et en premier lieu pour les agriculteur.ices) et est une des causes majeures de l'effondrement des populations d'insectes et d'oiseaux. Selon le récent sondage BVA cité plus haut, l'interdiction des phytosanitaires est pour les agriculteurs et agricultrices interrogées une préoccupation très minoritaire (4%).

Le Gouvernement a également annoncé que le **NODU ne serait plus l'indicateur de référence** du plan, ce qui va aboutir à moins bien évaluer l'usage des pesticides, à perdre les références historiques connues depuis 15 ans et surtout à donner l'illusion d'une baisse (voir [notre communiqué de presse](#)).

De même, plusieurs autres annonces vont **obérer notre capacité à atteindre les objectifs fixés depuis le Grenelle en matière de baisse de pesticides** : le Président a annoncé vouloir éviter qu'un pesticide soit interdit en France avant le reste de l'Union européenne, ce qui de facto n'est pas possible, car les produits homologués par la France sont les formulations commerciales vendues en France, alors que l'Europe valide des matières actives. En outre, le principe "Pas d'interdiction sans solution" serait formalisé dans le nouveau plan Ecophyto et le conseil stratégique phytosanitaire serait supprimé. Pourtant, remplacer une substance active par une autre ne peut pas être une solution. Et penser que l'on va pouvoir se passer de



pesticides dans des systèmes pauvres en diversité dans l'espace et dans le temps est illusoire. Cela ne fonctionne pas. La solution est connue : c'est la reconception des systèmes et le soutien aux filières. Le conseil pour cela ne doit pas juste être un échange tous les 5 ans, ce doit être un suivi personnalisé, indépendant, qui perdure dans le temps.

Le Président de la République a également annoncé que l'agriculture serait reconnue d'"**intérêt général majeur**". Cela n'est pas clair à ce stade mais pourrait signifier que les projets agricoles bénéficieraient d'une présomption de reconnaissance de raison impérative d'intérêt public majeur (RIIPM). Cela aboutirait concrètement à faciliter la possibilité de destruction d'espèces protégées.

Toutefois, Mme Agnès Panier Runacher a annoncé lundi 26 février au colloque INRAE sur le Salon International de l'Agriculture, que "la science doit être notre boussole pour conduire la transition, avec des fermes pilotes sur les territoires pour passer de la recherche à la pratique " : nous demandons à ce que l'articulation avec les fermes DEPHY du plan Ecophyto soit précisée et à être associés à un tel développement pour que ces annonces deviennent réalité. Nous rappelons par ailleurs l'existence de dizaines d'études scientifiques sur le sujet (la plus récente [ici](#) sur les alternatives aux pesticides). Ce ne sont pas les études et données issues de la recherche et du terrain qui manquent, c'est la volonté politique de dépasser les résistances de certains tenants de l'agriculture industrielle.

Notre demande :

- rétablir au plus vite le plan Ecophyto en le rendant plus efficace (voir [nos pistes](#)).
- conserver le NODU comme indicateur.

Accès à la justice

Le Gouvernement a annoncé vouloir **réduire les délais de recours** à 2 mois pour les ICPE agricoles et IOTA (contre 4 mois aujourd'hui). Cela laisse penser que l'accès à la justice est « abusive » et rendra plus difficile pour les citoyen.nes de saisir la justice si un projet illégal souhaite s'installer près de chez eux.

FNE rappelle que :

- l'accès à la justice est un droit protégé par la Convention d'Aarhus ; Dans une démocratie et un Etat de droit, l'accès à la justice est la voie normale de règlement des conflits.
- nos APNE sont expertes de ce domaine et ne saisissent le juge qu'en dernier recours, et obtiennent de nombreuses victoires, démontrant que l'action de l'Etat est trop souvent empreinte d'illégalité et d'insuffisance de prise en compte des obligations environnementales.
- empêcher les procédures contentieuses ne fait pas disparaître la contestation mais l'oriente vers d'autres formes, potentiellement plus violentes.
- ce n'est pas en interdisant aux citoyen.nes organisés de faire appel à la justice qu'on va « réconcilier les agriculteurs et la société » comme l'annonce le plan du gouvernement.

Le Gouvernement a également annoncé la **suppression d'un degré de juridiction en matière agricole**. Selon le Syndicat de la Juridiction Administrative, la multiplication depuis trois ans de règles dérogoratoires à la répartition des compétences entre les différents degrés de juridiction rend le contentieux administratif de plus en plus complexe et illisible pour les justiciables. Par ailleurs, instaurer le Conseil d'Etat comme seul compétent pour instruire ces recours risque d'aboutir à sa saturation, donc à ralentir encore davantage le contentieux en la matière. De plus, devant le Conseil d'État, le recours à un avocat est, dans la plupart des cas, obligatoire. Les services d'un avocat ayant un coût, cela crée donc une barrière pour l'accès à la justice. En conclusion, cette disposition est peu lisible, contreproductive et porte atteinte aux droits des citoyens.

Par ailleurs, **la bonne utilisation de l'argent public et l'accès à la justice environnementale nécessitent des contrôles** (administratifs et judiciaires) et un strict respect de la séparation des pouvoirs. Au-delà des procédures et conventions, l'amélioration du déroulé des contrôles demande une augmentation des ressources et des moyens des services, dont l'Office français de la biodiversité, afin de renforcer leurs capacités à agir et à accompagner la transition agroécologique.

Notre demande : remplacer ces mesures par des mesures plus efficaces pour une justice rapide : le renforcement des moyens humains dans les tribunaux et la création d'une procédure d'urgence pour les contentieux environnementaux.

Elevage

Le Gouvernement vient de mettre en consultation un projet de décret **visant à exonérer d'évaluation environnementale les installations destinées à l'élevage intensif** de volailles ou de porcs. Cela signifie concrètement que des projets de 84 999 emplacements de volaille, de 2 900 porcs de production et de 899 truies ne seront pas forcément soumis à évaluation environnementale et donc à enquête publique. L'impact environnemental d'élevages de telles tailles est pourtant aujourd'hui démontré. Et cela signifie que les associations environnementales et les riverains ne pourront pas s'exprimer sur un projet de cette taille s'installant sur leur territoire.

Ce n'est pas non plus rendre service aux éleveurs et éleveuses car dans la procédure d'enregistrement prévue par ce décret pour ces élevages, aucune étude de l'accidentologie environnementale n'est prévue. Rehausser le seuil expose donc les éleveurs et les éleveuses à une insécurité pénale accrue, puisqu'il n'y aura plus d'études de scénarios d'accidents dans les élevages, de leur prévention, des confinements de leurs effets, tel le déversement de lisiers sur 10 km dans la Flèche (près de la base aéronavale des rafales du Grand Charles marin).

Cette mesure va **à l'encontre directe de la récente recommandation de la Cour des Comptes** dans son [rapport de 2022](#) sur les ICPE agricoles.

Par ailleurs, le nouveau plan élevage affirme "**La réduction de la taille de notre cheptel d'élevage** en France n'a jamais constitué et ne saurait constituer un objectif de politique publique". Pourtant, il est impossible d'atteindre nos objectifs climat sans cela (voir dernier rapport du Haut Conseil pour le Climat par exemple). Les activités liées à l'élevage représentent près de 70 % des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture française.

Notre demande : renoncer au décret sur les seuls ICPE et que la campagne de communication annoncée sur l'élevage favorise le "moins et mieux" de viande et autres produits



animaux, pour favoriser un élevage français de qualité plutôt que la consommation massive de viande, qu'elle soit importée ou produite ici dans de mauvaises conditions.

Eau

Le Gouvernement, via le Président, le Premier ministre ou le ministre de l'Agriculture, a clairement fait part de son **soutien au développement d'ouvrage de stockages de l'eau au bénéfice de l'agriculture industrielle irriguée (qui s'est déjà développée de plus de 20% ces 10 dernières années, alors que la ressource en eau disponible diminue)**, endossant le discours de la FNSEA, au lieu d'orienter vers des formes d'agriculture économes en eau. Les assises de l'eau avaient abouti à un compromis entre les différents usages, encourageant le dialogue dans chaque territoire pour aboutir à des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) déterminant dans quelles conditions l'eau pouvait être stockée, et engageant l'ensemble des acteurs dans une réduction de 25% des quantités d'eau consommées. Ces déclarations viennent remettre en cause ce consensus, perturbant les dialogues en cours.

Il avait déjà à l'automne dernier reculé à la demande de la FNSEA au sujet de la **réforme de la redevance pour pollution diffuse** et consommation d'eau sur laquelle le Comité National de l'Eau travaillait depuis au moins 3 ans, et préconisée depuis des années par la Cour des comptes. De même, l'abandon de la réforme de la redevance irrigation dans le même temps, encourage peu les pratiques sobres en eau et fragilise le financement du Plan Eau par les Agences.

Les annonces récentes ont globalement fragilisé la mise en œuvre du Plan Eau présenté par E. Macron (voir détails dans la [note dédiée](#)).

Notre demande : rappeler clairement les objectifs de sobriété prévus dans les conclusions des assises de l'eau et conforter les démarches de PTGE. Mettre en œuvre au plus vite la réforme de la redevance pour pollution diffuse. Renforcer les moyens des établissements publics locaux de l'eau afin d'atteindre les objectifs DCE de reconquête de la qualité écologique des eaux d'ici 2027 (actuellement hors de portée).

Biodiversité

Face aux multiples défis économiques, sociaux, sanitaires, climatiques, géopolitiques et environnementaux qu'affronte notre agriculture, la préservation de la biodiversité constitue un atout essentiel, et non un handicap, pour élaborer des pratiques agricoles plus économes et plus résilientes tout en maintenant notre capacité de production (voir ce document de Cap Nature et biodiversité "[Une alimentation saine et une production durable ne se feront pas sans la biodiversité](#)").

Le Gouvernement a annoncé une **pause des inventaires des zones humides, malgré une obligation légale de protection inscrite de longue date dans le droit et le constat de leur régression continue** (50% de la surface des zones humides en France a déjà disparu entre 1960 et 1990). Pourtant, les zones humides et leur protection ne sont un problème que pour l'agriculture industrielle lourdement mécanisée. L'agroécologie connaît les atouts indispensables de ces zones en été pour les animaux d'élevage, et toute l'année pour la régulation des débits des cours d'eau (pour « stocker » naturellement l'eau) et pour la biodiversité indispensable aux cultures.

Cette annonce est une régression importante par rapport aux mesures du Plan Eau consacrées au renforcement de la protection des zones humides.

Si elle peut être l'occasion de mettre en cohérence certaines réglementations, l'unification annoncée du corpus réglementaire applicable **aux haies** ne saurait s'accompagner d'une remise en cause de l'objectif de reconquête des haies et d'un retard dans la mise en œuvre du Pacte Haie. Sans quoi, on continuera de perdre cinq fois plus de haies (avec des atouts écologiques fonctionnels) qu'on en reconstitue (avec des atouts écologiques à construire), soit une perte sèche de services écosystémiques pour l'agriculture et de biodiversité !

De plus, sous prétexte de mettre en cohérence **l'obligation de débroussaillage** (OLD) et la réglementation espèces protégées, le Gouvernement a soumis à la consultation un décret qui veut instaurer une dérogation générale et absolue à la protection des espèces pour les OLD, sans garantie sur le maintien du bon état de conservation des espèces protégées présentes et de leurs habitats (pour plus de détail, voir [notre contribution à la consultation sur ce décret](#)).

Par ailleurs, le chantier de simplification annoncé risque d'entraîner **des conséquences négatives dans les territoires**. Par exemple dans le Puy-de-Dôme, la liste des types de travaux ou événements donnant lieu à évaluation d'incidences en zone Natura 2000 va être revue.

Notre demande : réinitier au plus vite l'inventaire des zones humides, engager sans délai le Pacte Haies et éviter toute régression pour la biodiversité dans les chantiers à venir.

Loup

Le gouvernement vient de présenter un plan loup qui indique qu'il va soutenir la [procédure engagée par la commission européenne pour le déclassement du statut du loup](#) d'espèce « strictement protégée » à simplement « protégée ». Le plan est accompagné d'un **arrêté facilitant les tirs sur les loups** : il permet de passer d'un tireur à deux, voire plusieurs, selon les circonstances, pour des tirs de défense simple et permet la possibilité d'abattre des loups sans mise en place préalable des moyens de protection dans les nouveaux secteurs de présence de l'espèce.

Faute d'avoir fait le bilan du Plan National d'Action précédent et notamment des initiatives et expérimentations conduites dans les territoires pour favoriser la coexistence, le Gouvernement prend des mesures allant uniquement dans vers la régulation de l'espèce et son cantonnement géographique en facilitant les conditions de tirs, sans avoir évalué l'efficacité des tirs à faire baisser la prédation du loup sur les troupeaux.

Notre demande : Revoir la politique de gestion de l'espèce pour tendre vers la coexistence, seule voie possible pour répondre à l'installation pérenne du loup. Le déclassement du loup en tant que solution des difficultés du pastoralisme n'étant qu'un mirage, l'Etat doit accompagner les éleveurs dans la mise en place des moyens de protection et les changements de conduites pastorales. Un travail d'identification des difficultés structurelles et économiques de la filière doit être lancé avec courage.

Démocratie environnementale

Lors de son discours de politique générale, le Premier ministre a annoncé vouloir **réduire le périmètre de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)** dans un prochain projet de loi. Cela signifie amoindrir la possibilité pour les citoyen.nes de donner leur avis sur les projets situés à côté de leur lieu de vie. La CNDP ne s'occupe déjà que des projets d'envergure nationale (600 millions) donc elle nous semble particulièrement peu pertinente.



Notre demande : renforcer au contraire le dialogue autour des projets industriels via la mise en œuvre des nombreux rapports publics visant au renforcement des processus de démocratie environnementale. Eduquer les décideurs publics à mieux intégrer le rôle et la redevabilité attendues de ces processus de démocratie participative.

Au niveau européen

Le Gouvernement a annoncé soutenir une **remise en cause de certaines conditionnalités de la PAC** (pourtant déjà insuffisante selon la Cour des Comptes), notamment sur les **prairies permanentes et les jachères**. Or, ces conditionnalités jouent un rôle clé : elles récompensent des pratiques agricoles plus respectueuses de la biodiversité, qui permettent une meilleure résilience face aux aléas climatiques et aux maladies et permettent de stocker du carbone. Il est inconcevable de s'attaquer aux prairies permanentes, alors que l'agriculture est une des solutions pour stocker du carbone dans les prairies, les haies et les arbres.

Par ailleurs, la France œuvre dans le sens d'une adoption rapide et sans précaution suffisante du **règlement sur les nouvelles techniques génomiques (NGT)** visant à disséminer quasiment sans contrôle des nouveaux OGM dans nos champs et nos assiettes.

Le gouvernement français a annoncé vouloir travailler avec le Parlement européen sur la révision de la **Directive sur les émissions industrielles (IED)** pour obtenir que moins d'élevage soient concernés par le texte. Alors qu'un accord politique a été trouvé sur ce texte à l'issue d'un long processus de négociations - et au prix d'affaiblissements considérables des dispositions relatives aux élevages - la réouverture des discussions par voie d'amendement mettrait toute la législation en péril.

L'adoption du compromis sur la directive IED ne doit pas être sacrifié au nom de la satisfaction d'un groupe d'intérêt exclusif et restreint, préoccupé par une légère extension du champ d'application pour les poules pondeuses. Il est en outre évident qu'un affaiblissement supplémentaire ne soutiendra pas les agriculteurs qui souffrent d'une répartition injuste des bénéfices et revenus, mais mettra sérieusement en péril l'intégrité du processus décisionnel de l'UE. Nous rappelons que l'élevage à grande échelle d'animaux, tel que couvert par la directive révisée sur les émissions industrielles, crée des pressions significatives sur la qualité de l'air, les émissions de méthane et la pollution de l'eau, ce qui a un coût sociétal plus large qui ne doit pas être ignoré. Chaque acteur économique devrait contribuer aux efforts collectifs.

Notre demande : aider réellement les agriculteurs et agricultrices à sortir de la crise en rendant la PAC plus verte, réformer dès maintenant dans ce sens le Plan Stratégique National et s'opposer aux NGT en tenant compte et en rendant public l'avis de l'ANSES à ce sujet. Nous appelons la France à rejeter tout affaiblissement supplémentaire de la directive IED et à soutenir l'accord politique trouvé en trilogues - lors du vote en plénière du parlement européen le 11 mars et au sein du Conseil de l'Union européenne.

Transports

La révision des projets autoroutiers se fait également attendre. L'ancien ministre des Transports avait annoncé une revue de ces projets en mai 2023, évoquant une "dizaine" de projets que l'Etat ne soutiendrait plus. Revue qui n'a cessé d'être reportée depuis, alors que l'urgence est de taille : 95% des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports sont



liées à la route. Un secteur qui est lui-même la première source d'émissions de gaz à effet de serre en France.

Notre demande : Sur la revue des projets autoroutiers : notre objectif pour les mobilités de demain, doit être celui de réduire les émissions de GES du secteur des transports, son impact sur l'environnement et notre santé. Il est essentiel d'éviter les investissements qui entrent en contradiction avec ces objectifs. La construction de nouvelles routes apparaît incompatible avec ces derniers. Nous restons donc dans l'attente des annonces sur l'avenir de ces projets. C'est l'ensemble du logiciel de décision qui devrait être revu, l'avait souligné [l'Autorité environnementale](#).

Les progrès indispensables qui n'arrivent pas

Au-delà de ces reculs, c'est tout une panoplie de progrès qu'il serait urgent de concrétiser dans le cadre de la planification écologique mais qui n'arrivent pas du fait du contexte actuel. Ces progrès sont pourtant indispensables face à l'urgence écologique dans laquelle nous sommes, et qui semble avoir été occultée pour satisfaire l'agriculture industrielle.